

Monsieur Pierre LESCURE, Président  
Monsieur Thierry FREMAUX, Délégué général  
FESTIVAL DE CANNES  
3 rue Amélie  
75007 Paris

Paris, le 9 mai 2017

Monsieur le Président,  
Monsieur le Délégué général,

Votre choix de sélectionner dans la compétition officielle de la 70<sup>e</sup> édition du Festival de Cannes deux films produits et financés par Netflix, « **Okja** » de Bong Joon-Ho et « **The Meyerowitz Stories** » de Noah Baumbach a suscité son lot de réactions, de controverses et parfois d'incompréhensions.

Pour les auteurs que représente la SACD, l'heure n'est ni aux polémiques stériles, ni à la remise en cause de choix artistiques libres qui, en tant que tel, se doivent d'être pleinement respectés. Elle est en revanche au partage d'une vision sur la juste responsabilité qui doit être celle d'un festival aussi important que l'est Cannes.

Parce que nous croyons que le Festival de Cannes n'est finalement pas un festival français mais un festival international en France, il est nécessaire d'en tirer au moins deux conclusions.

En premier lieu, le règlement du Festival devrait sans doute faire l'objet de précisions et d'éclaircissements sur la nécessité pour les films sélectionnés à Cannes de prévoir une sortie en salles en France. Il y aurait là une cohérence à ce que des films de cinéma, sélectionnés en tant qu'oeuvres cinématographiques, puissent également être visibles dans les salles de cinéma, dans des conditions qui pourraient être définies.

En revanche, nous considérons que le Festival de Cannes n'a pas à être pris en otage par ces guerres microcholines franco-françaises qui agitent depuis des années le monde du cinéma autour de la réforme de la chronologie des médias. Le sujet est d'importance : construire une chronologie des médias qui permette enfin d'intégrer les nouveaux acteurs du financement, de la production et de la diffusion des oeuvres.

Il faut malheureusement reconnaître que cette inertie d'une grande partie des professionnels, qui aujourd'hui sont choqués de la sélection de "deux films Netflix", est à l'origine de la situation actuelle de blocage. Il est illusoire d'espérer uniquement imposer des règles contraignantes à de nouveaux opérateurs ; c'est aussi le modèle qui doit être attractif pour que des nouveaux services aient l'envie et le désir de s'engager dans une politique active en faveur de la création cinématographique et de sa diversité.

Six ans de discussions professionnelles n'ont pas permis d'aboutir à une réforme pourtant nécessaire pour faire émerger ce cadre vertueux. Nous payons aujourd'hui et collectivement le prix de cette immobilisme mais l'évolution de ces règles ne relève à l'évidence pas du Festival de Cannes mais implique des choix politiques et d'un engagement des pouvoirs publics.

L'esprit de responsabilité devrait donc guider chacun pour éviter que le Festival de Cannes n'en devienne la victime collatérale et ne s'en trouve affaibli, alors que la concurrence d'autres festivals est vive et que l'avenir du financement du cinéma sera celui de l'inclusion des nouveaux opérateurs d'Internet.

C'est cet état d'esprit qui sera le nôtre et qui ira d'ailleurs de pair avec la poursuite de notre engagement en Europe en faveur d'une réelle régulation des géants de Net, dont Netflix fait partie. La réglementation européenne leur permet jusqu'alors de contourner les réglementations nationales, qu'elles concernent les prescriptions fiscales ou les obligations d'investissement et de diffusion des œuvres européennes. Il est temps que ces anomalies et ces distorsions cessent.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Délégué général, en l'assurance de nos sincères salutations.



Pascal ROGARD  
Directeur général



Jacques FANSTEN  
Président